

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ARIEL (code ISIN : FR0010236012)

SICAV - Actions C de Capitalisation EUR

OPCVM de droit français géré par Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

Son objectif est, au travers d'une gestion discrétionnaire, de rechercher une performance supérieure à l'indice EONIA capitalisé + 2%, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocation d'actifs privilégiant des actifs plus défensifs en périodes défavorables.

Classification AMF: diversifié

Politique d'investissement

La SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif net soit en direct, soit via des OPCVM, en actions de grandes et moyennes capitalisations émises sur les marchés réglementés internationaux de tous secteurs. L'investissement en petites capitalisations sera limité à 10% maximum de l'actif net. L'exposition aux pays émergents ne représentera pas plus de 20% de l'actif net de la SICAV et se fera uniquement à travers des OPCVM actions ou de méga-capitalisations (> 5 Mds \$).

L'exposition maximum au risque de change sera de 50% de l'actif net.

La SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif net en tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables de toute maturité. La majorité des investissements seront effectués sur obligations d'Etat, du secteur public ou d'émetteurs privés de notation minimum BBB-/Baa3 (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). La SICAV peut également investir dans la limite de 10% maximum sur des obligations spéculatives (minimum BB-/Ba3 selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion) ou dans la limite de 20% en obligations non notées. Le recours aux agences de notation n'est ni systématique, ni mécanique.

Les notations publiées résultent d'une confrontation régulière avec les

analyses critiques réalisées en interne par la société de gestion La sensibilité aux taux d'intérêts est comprise entre 0 et +5.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPCVM de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier (eux-mêmes limités à 10% en OPC) et jusqu'à 30% maximum de son actif net dans des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et respectant les critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

La SICAV pourra investir à hauteur maximum de 10% sur les marchés de matières premières à travers des instruments répondant aux critères d'éligibilité du Code Monétaire et financier.

La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés en couverture, exposition ou arbitrage.

La SICAV aura également recours à l'utilisation de produits structurés, intégrant des dérivés actions, taux et change. L'exposition de la SICAV sur des titres intégrant des dérivés complexes reste accessoire et ne peut dépasser 5% de l'actif net.

Autres informations :

La devise de cette SICAV est l'Euro (EUR). Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

L'investisseur peut souscrire ou racheter ses actions à tout moment chaque jour de bourse ouvert à Paris avant 12 heures (heure de Paris) (excepté les jours fériés légaux en France). Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de la veille et publiée en J+1.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 an

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPC.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPC étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

L'OPC se situe actuellement au niveau « 4 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait notamment de sa gestion diversifiée d'allocation d'actifs : actions européennes et internationales, des produits de taux de la zone OCDE et de son exposition aux devises autres que l'Euro.

Risques additionnels qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie qui serait incapable de faire face à ses obligations contractuelles et qui

pourrait la conduire au défaut de paiement. Ce risque peut intervenir notamment dans le cadre de l'utilisation d'instruments dérivés conclus sur des marchés de gré à gré. Cette situation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC et générer une perte en capital pour l'investisseur.

Risque de liquidité : l'OPC peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPC dans son ensemble.

Risque de crédit : Il représente le risque de dégradation de la signature ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut entraîner une baisse du cours du titre et donc, proportionnellement, de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : l'OPC peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celles d'un actif sous-jacent. Les fluctuations du prix d'un actif sous-jacent, même si mineur, pourraient entraîner des variations importantes du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.

Risque opérationnel : il représente le risque de défaillance ou d'une erreur au sein des différents acteurs intervenant dans la gestion et la valorisation du portefeuille de l'OPC.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.19 % de l'actif net
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

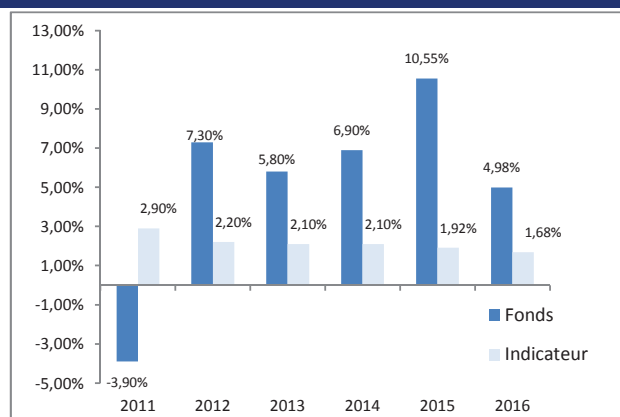
Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur le montant effectif de ces frais.

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent (i) ni les commissions de surperformance (ii) ni les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique Frais de fonctionnement du prospectus, qui est disponible auprès de la société de gestion ou sur www.banque-hottinguer.com

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Elles sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée/ de sortie sont exclus du calcul.

La SICAV ARIEL a été créée en 2006.

L'indicateur de référence est EONIA capitalisé + 2%.

Les performances ont été calculées en EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : ODDO & Cie

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – 63, rue de la Victoire – 75009 PARIS ou en ligne sur www.banque-hottinguer.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative par action est disponible sur www.banque-hottinguer.com ainsi qu'au siège social de la Société de Gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le statut FATCA de l'OPC, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est :

Nonreporting IGA FFI Model 1. Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (« US Persons » dont la définition est disponible dans le prospectus).

La responsabilité de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/02/2017.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.